ART. 27 N° II-3111

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - $(N^{\circ} 273)$

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º II-3111

présenté par M. Bernalicis

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.